

Commune de

MOUTERRE-SILLY

Carte communale



ANNEXES :
SANITAIRES – notice
sanitaire

Dossier 20113733
16/01/2025

réalisé par



auddicé
Val de Loire

Auddicé Val de Loire
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

1.1 La gestion des ressources

1.1.1 La gestion des eaux usées

1.1.1.1 L'assainissement collectif

L'**assainissement collectif** désigne l'ensemble des moyens de **collecte**, de **transport** et de **traitement** d'épuration des **eaux usées** avant leur rejet dans les rivières ou dans le sol. On parle d'assainissement collectif pour une **station d'épuration** traitant les **rejets urbains**.

La gestion de l'assainissement collectif est assurée par Eaux de Vienne – Siveer.

Mouterre-Silly est desservie par une station d'épuration d'une capacité nominale de traitement de 400 EH, avec une charge maximale constatée en entrée de 100 EH (soit 25% de sa capacité totale) en 2020. **La STEP a été mise en service en 2006 et n'apparaît pas saturée.** En 2020, le réseau d'assainissement couvrait le bourg de Mouterre-Silly et le hameau de Silly.

1.1.1.2 L'assainissement non collectif

L'**assainissement non collectif** (ANC) désigne les **installations individuelles** de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les **eaux usées traitées** sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche, etc.). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement de l'ensemble de ces eaux usées.

1.1.2 La gestion de l'eau potable

1.1.2.1 L'alimentation en eau potable

Selon les données de l'ARS Nouvelle-Aquitaine, la commune dépend pour sa fourniture d'eau potable du champ captant de Scévilles.

Situé à cheval sur les communes d'Angliers et de Guesnes, le champ captant de Scévilles comporte 3 forages, allant de 30 à 38m de profondeur qui vont puiser l'eau dans la nappe captive du Jurassique supérieur.

Les périmètres de protection du captage n'ont pas d'emprise sur la commune de Mouterre-Silly.

Il apparaît que l'eau captée par le champ de captage de Scévilles est globalement de bonne qualité physico-chimique et bactériologique, malgré des dépassements très ponctuels et sans impact sur la santé de la référence de qualité bactériologique.

1.1.2.2 Le réseau d'eau potable

En France, l'eau potable relève de la compétence des communautés de communes depuis 2018. Le syndicat Eaux de Vienne – Siveer est chargé de l'alimentation en eau potable pour les communes de la CC du Pays

Loudunais. Eaux de Vienne assure la distribution en eau à 302200 personnes dans la Vienne à travers 9900 kilomètres de réseaux.

Les compétences d'Eaux de Vienne s'organisent autour de :

- Maîtrise d'ouvrage d'équipements d'eau potable et d'assainissement collectif
- Exploitation des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif

L'eau qui alimente la commune de Mouterre-Silly provient de ressources souterraines issues de la nappe du jurassique supérieur captif. Elle provient de l'unité de distribution du Bas Loudunais / Scevolles, unité de distribution desservie par un champ captant de trois forages, d'une profondeur de 30 à 38 m situés sur les communes d'Angliers et de Guesnes.

1.1.2.3 Qualité de l'eau potable

La dernière appréciation annuelle de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2020 indique que l'eau est **conforme aux exigences de qualité** en vigueur pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques et bactériologiques mesurés. Cette situation est due au caractère captif de la nappe du Jurassique assurant la fourniture en eau potable de la commune, qui protège en grande partie l'eau des polluants chimiques émis par les activités en surface comme l'agriculture.

Figure 1. Fiche de synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau du réseau du Bas Loudunais Scévolles



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Qualité de l'eau sur l'unité de distribution :
BAS LOUDUNAIS SCEVOLLES
Synthèse de l'année 2020



0036
000328

Contrôle Sanitaire

L'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse prend en compte les résultats des 38 analyses bactériologiques et 53 analyses physico-chimiques réalisées sur l'eau distribuée.

Lors de mauvais résultats, des mesures correctives sont demandées à l'exploitant et de nouvelles analyses sont réalisées.

L'eau que vous consommez provient du champ captant de Scevolles qui comprend 3 forages de 30 à 38 m de profondeur situés sur les communes d'Angliers et de Guesnes.

Conseils

ABSENCE Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

TEMPÉRATURE Consommer uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

ACQUISIBIL Les traitements complémentaires sur les réseaux intérieurs d'eau froide (adoucisseurs, purificateurs, ...) sont sans intérêt pour la santé, voire dangereux. Mal réglés ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou mal entretenus devenir des foyers de développement microbien. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.

PLOMB Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations. Il est conseillé de remplacer ce type de canalisation.

Fluor F Pour la prévention des caries dentaires, un apport complémentaire en fluor peut être recommandé lorsque sa teneur dans l'eau est inférieure à 0,3 mg/l, demandez conseil à votre médecin ou à votre dentiste.

 Toute possibilité de communication entre l'eau d'un puits, d'un forage privé ou l'eau d'un récupérateur d'eau pluviale et l'eau d'adduction publique est interdite (ni vanne, ni clapet).

Bactériologie

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

100 % des échantillons analysés dans le cadre du contrôle sanitaire se sont révélés conformes aux normes.

Nitrates

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. Ne doit pas excéder 50 mg/l.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,70 mg/l

Dureté

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. Il n'y a pas de valeur limite réglementaire. Elle s'exprime en Degré Français (°F).

Eau très calcaire. Dureté moyenne : 40,20 °F.

Fluorures

Oligo-éléments présents naturellement dans l'eau. La concentration de cet élément ne doit pas excéder 1,5 mg/l.

Valeur moyenne relevée : 0,39 mg/l

Pesticides

Sauf paramètres particuliers, la teneur ne doit pas excéder 0,1 µg/l par molécules individualisées.

Tous les résultats sont conformes à la limite de qualité réglementaire. Valeur maximale relevée : 0,024 µg/l

AVIS SANITAIRE GLOBAL

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité microbiologique

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

1.1.3 Les déchets

La Communauté de communes du Pays Loudunais exerce la compétence collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1er janvier 1993. Ce service est composé de :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets d'activités économiques assimilés, en porte à porte ;
- la collecte des emballages ménagers recyclables, en porte à porte ;

- la collecte des points d'apport volontaire pour les papiers et le verre ;
- la gestion des 5 déchèteries du territoire.

La collecte se fait de manière différenciée selon le type de déchets. A Mouterre-Silly, **le ramassage des ordures ménagères se fait 1 semaine sur deux le mercredi**, en alternance avec les bacs jaunes.

Les habitants de Mouterre-Silly peuvent également déposer leurs déchets en déchetterie. **5 déchetteries** sont à leur disposition dont **la plus proche se situe sur la commune voisine des Trois-Moutiers. La commune n'accueille pas de déchetterie.** L'accès aux déchetteries du Pays Loudunais nécessite la possession d'une carte d'accès gratuite pour les habitants du territoire et permettant 30 entrées par an.

Les verres sont à déposer dans les points d'apport volontaire. La commune recense 5 containers sur les secteurs Bourg, Germiers, Chasseignes, Silly et le Grand Insay.